

Appel à projets

Budget participatif de la CPTS Boost'up Santé

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de sa démarche de développement territorial, la CPTS Boost'up santé lance un appel à projets auprès des professionnels de santé, structures partenaires et acteurs du territoire.

Cet appel à projets s'inscrit dans la mise en place d'un **budget participatif**, visant à soutenir des initiatives innovantes, concrètes et adaptées aux besoins de la population locale.

Les objectifs principaux sont :

- Favoriser l'accès aux soins et la coordination des parcours de santé
 - Encourager la prévention et la promotion de la santé
 - Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
 - Soutenir des projets innovants et collaboratifs
-

2. Conditions d'éligibilité des projets

Pour être recevables, les projets devront impérativement :

- Avoir un **lien direct avec la santé** (prévention, accès aux soins, organisation des parcours, bien-être, etc.)
- Être **mis en œuvre sur le territoire de la CPTS Boost'up Santé**, à savoir :
 - Les communes de Bayonne et Boucau
 - Les communes de la Communauté de communes du Seignanx
- Respecter la **charte de la CPTS Boost'up Santé**
- Être **mis en œuvre entièrement dans l'année scolaire, soit d'ici juin 2027**.

Les projets peuvent bénéficier de **co-financements** (publics ou privés). Dans ce cas, le porteur devra en préciser la nature et le montant dans son dossier.

3. Qui peut candidater ?

Cet appel à projets est ouvert à :

- Professionnels de santé libéraux ou salariés
 - Structures de santé (maisons de santé, centres de santé, établissements)
 - Associations en lien avec la santé
 - Acteurs médico-sociaux ou sociaux
 - Collectivités ou partenaires locaux
-

4. Modalités de financement

- 1000 € issue des **adhésions des membres de la CPTS Boost'up Santé** sont réservés à des projets mis au vote des adhérents.
- Montant maximum par projet : 1000 €

Les dépenses éligibles incluent notamment :

- Achat de matériel
- Actions de formation
- Organisation d'événements ou d'ateliers
- Développement d'outils ou supports

Les dépenses de fonctionnement courant ne sont pas prioritaires sauf justification.

5. Engagements et obligations des porteurs

Les porteurs de projets retenus devront :

- Fournir un **projet détaillé incluant un échéancier précis de réalisation**
- Fournir une **preuve de réalisation du projet dans un délai maximum de 8 mois** après l'attribution des financements
- Informer la CPTS de toute évolution majeure du projet
- Mentionner le soutien de la CPTS Boost'up Santé dans leurs communications

En cas de non-respect des délais ou des engagements, la CPTS se réserve le droit de **demander le remboursement total ou partiel des financements attribués**.

6. Calendrier

- 20 mai 2026 : lancement de l'appel à projets
 - 10 septembre 2026 : clôture des candidatures
 - 30 septembre 2026 : validation des projets par le comité éthique de la CPTS Boost'up Santé. Les projets feront l'objet d'une première **vérification de conformité**, au regard du respect de la charte de la CPTS Boost'up Santé.
Seuls les projets conformes seront ensuite proposés au vote des adhérents.
 - 15 octobre 2026 : vote des adhérents lors de l'assemblée générale
-

7. Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une présentation du porteur de projet, de la structure porteuse de projet
- Une description détaillée du projet
- Les objectifs et résultats attendus
- Un échéancier précis de réalisation
- Le budget détaillé (incluant les éventuels co-financements)
- Les partenaires impliqués

Les dossiers sont à envoyer avant le : **10 septembre 2026**

À l'adresse suivante : cpts.boostupsante@gmail.com

8. Contact

Pour toute question ou demande d'accompagnement dans le montage du projet :
Quiterie CAZAUBIEL / coordinatrice de la CPTS Boos'up santé

projetsoin.boostupsante@gmail.com

06.07.87.88.14